

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°22

OBJET : *Projet de chaufferie de Marnay - Zone Industrielle des Plantes*

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que le SIED 70 a été sollicité pour la mise en œuvre d'un nouveau réseau de chaleur sur Marnay sur la Zone Industrielle des Plantes. Une étude de faisabilité a été menée qui a abouti à une possibilité de réalisation (Scénario 1).

Dans ce scénario, les entreprises Velux, Laser cheval, Groupe Louisot, Sarstedt pourraient être desservies.

L'entreprise Velux qui représente près de 85 % de la consommation et de la puissance, demande, en raison de sa politique environnementale, une production 100 % bois avec un raccordement pour 2026 au plus tard.

Un tel projet est chiffré à ce jour à 3 878 k€ (scénario 1 optimisé tout bois).

Ce projet ne permet pas d'alimenter de bâtiment public ou d'intérêt général. Ainsi, le Syndicat pourrait envisager de dégager des bénéfices, ces derniers n'étant pas perçus au détriment d'une collectivité.

Il présente cependant l'inconvénient d'un équilibre budgétaire qui serait dépendant de Velux (85 % de la consommation) :

- rapport de force inversé dans les négociations ;
- risque de rupture d'équilibre financier si Velux quitte ses locaux ou choisit un autre système de chauffage performant (hypothèses vraisemblables avec un contrat d'une durée de 20 ans).

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB22BU17

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre complète est estimé à 323 000 €, dont 113 050 € (35 %) pour les études d'avant-projet.

Ces 113 050 € sont financés à hauteur de 70 % par l'ADEME, soit 33 915 € de reste à charge estimé pour le SIED 70.

Si ce projet devait être retenu, il serait à placer en priorité au détriment d'autres projets communaux compte tenu de l'échéancier demandé.

La commission « économies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 29 novembre 2023 a émis un avis défavorable à l'engagement du SIED 70 sur ce projet.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de ne pas engager le SIED 70 dans ce projet au-delà de l'étude de faisabilité déjà réalisée.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président d'informer les différents usagers potentiels de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB22BU17